Parie, le 10 mers 1954.

Nº 557 /d'ordre 129
Doss. C. P.4

Monsieur A. de STABROKE, Représentant permanent de la Belgique au Conseil de l'Atlantique-Nord,

à

bjet: Traveux du Comité Economique
pour la Commission de la
C.F.a.

Monsieur P. van ZEELAND, Ministre des Affaires Etrangères à Bruxelles.

Le Comité de Direction de la Commission pour le C.P.E. s'est réuni le 8 mars sous la présidence, cette fois, du Professeur Hallstein, Secrétaire d'Etat de la République Pédérale.

Se tache consistait essentiellement à mettre dafinitivement au point les rapports des Comités Economique et Institutionnel, (le rapport du Comité pour le Loi Electorale a été repris dans celui du Comité Institutionnel), pour les inclure dans un rapport final de la Commission su Conseil des Ministres.

tage est de définir des différends et de préparer des options que seul le pouvoir politique peut exercer. Il me peraît que les experts et le Comité de Direction ont achevé leur tâche. Ils ne pourraient, à son sens, le reprendre utilement qu'à le lumière de nouvelles instructions qui permettraient d'une manière ou d'une autre de débloquer les négociations et d'effectuer un nouveau mouvement vers un progrès.

D'importantes divergences de vues apparaissent; de nombreux problèmes ont été tenus en suspens par la Commission qui s'est vue obligée de les soumettre su pouvoir politique. Ces divergences fondamentales résultent évidemment de la réponse qui sera donnée à la question des stituitions de la Communauté, spécialement dans le domnine économique. A ce sujet, je tiens à souligner en passant

•••/•••

le rôle prépondérant joué par les experts belges dans les travaux du Comité Economique. Vous vous rappellerez, en effet, que c'est le questionnaire déposé par eux en janvier qui fournit le plan de travail du Comité (1); en février également une note des experts belges sur la coordination des politiques économiques a permis de rallier à nos conceptions la plupart des délégations et spécialement celle des Pays-Bas attachée jusqu'alors essentiellement aux mérites de la seule union douanière.

En fait, nous sommes parvenus à faire discuter toutes nos thèses d'une manière approfondie; je crois aussi pouvoir dire que nous avons sérieusement contribué à élucider les problèmes posés par l'intégration économique et ainsi à préparer les choix des Gouvernements.

Il est également important de noter que les positions se cristallisent autour de deux conceptions fondamentales. La lecture de la première section du repport du Comité Economique vous permettra de constater à chaque page, d'un côté le groupement qui s'est effectué entre les cinq délégations, allemande, belge, italienne, luxembourged se et néerlandaise. De l'autre côté, dans une position négative très accusée se trouvent les conceptions francaises. Ces prises de positions, il faut le dire, ont (té facilitées par l'intransigeance française qui, comme vous le savez, a amené la délégation française à assumer le rôle d'observateur. La délégation allemende, entre autres, avait fait un effort efin d'obtenir une collaboration plus active de la délégation française, effort resté sans résultat. Id où le groupement à Cinq a été impossible, nous nous sommes efforcés presque toujours avec succès de rechercher une attitude commune avec nos partenaires en Benelux.

Si les travaux du Comité Economique ont clairement dégagé l'opposition entre les thèses françaises d'une part et les thèses des Cinq d'autre part, il est cependant heureux de constater que ceci a pu être réalisé sans amertume pour la délégation française. Je voudrais vous signaler à cet égard que le Chef de la délégation française,

M. Parodi, a tenu à me dire combien il était heureux de la netteté des positions prises qui mettrait nos Ministres devant un choix défini. Il a ajouté qu'il avait vivement apprécié la manière pleine de tect dont la délégation belge avait défendu des positions opposées à celles de la délégation française, sans jamais mettre celle-ci dans une situation embalassante.

En fin de séance, le Comité de Direction s'est préoccupé de savoir dans quelle mesure il importereit de communiques kon repport sux Parlementaires de l'Assemblée Ad Hoc et du Conseil de l'Europe avant la Conférence de Bruxelles. Il a axaminé sussi le problème d'une éventuelle prime de contact avec ceux-ci, à cette occa-

Mon collègue van Starkenborgh syent déclaré qu'il "voyrit mal la possibilité de donner des conseils à son gouvernement", il a été convenu que nous nous contenterions de porter à la connaissance de chacun de nos gouvernements les desiderats des Parlementaires. Il appartiendrait ensuite aux gouvernements d'arrêter le plus vite possible, par la voie difplomatique, une attitude commune. J'attire votre attention sur ce problème délicat et urgent.

2'est e'solament 'anis de Allemande et des Italians: sion.

Au cours de la discussion qui a eu lieu à ce sujet, mon collègue français et moi avons exprimé l'opinion qu'il serait souhaitable, pour des raisons psychologiques, d'informer les Parlementaires aussi largement que possible en leur communiquent éventuellement le texte du rapport final, si nos gouvernements le jugesit désirable.

D'autre part, il a été constaté qu'à l'occasion de chaque conférence ministérielle des controts avaient eu lieu avec des Parlementaires de l'Assemblée Ad Hoc comme du Conseil de l'Europe et qu'il serait donc difficile d'y renoncer cette fois-ci, sans créer inutilement une réaction psychologique défavorable.